

# Comité Syndical du Jeudi 28 juin 2018

## COMPTE RENDU

Le **vingt-huit juin deux mille dix-huit** à dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL** légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MOREAU**, suivant convocation faite le **22 juin 2018** et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE.

### Etaients présents :

- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Marianne BARALLE, délégués de la Commune de **BAJUS**
- MM. Philippe BULOT, Patrick CONSTANT, Gabriel BELAMIRI, délégués de la Commune de **BARLIN**
- Melle Aurélie SART, M. Dominique LALIN, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Mme Claudette CREPIEUX, M. Daniel WILLAY, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, Mme Sylvie HAREL, délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Dany CLAIRET, Vice-Président, Mme Françoise DROUVIN, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- MM. Jean-Pierre DELATTRE, Alain BARRAS, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Gérard BLONDEL, Vice-Président, Gérard FOUCAULT, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- M. Franck GLUSZAK, délégué de la Commune d'**HERMIN**
- MM. Maurice LECOMTE, Vice-Président, Michel DUQUESNE, délégués de la Commune d'**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, M. Michel LHEUREUX, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- M. Jean-Hugues POMART, délégué de la Commune de **LA COMTE**
- M. Henri DAUTREMEPUIS, délégué de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- Mme Ghislaine ROUSSEL, déléguée de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- M. Jean-Pierre SANSEN, délégué de la Commune de **RUITZ**

### Etaients excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de **BARLIN**
- M. Olivier SWITAJ, délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Annie CARINCOTTE, déléguée de la Commune de **CALONNE-RICOUART**

**Etaient excusés :**

- M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Mmes Martine SAUVAGE, Danièle GERVAIS, MM. Bertrand DENEVE, Patrick SKRZYPCZAK, Mme Ludivine RUS, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- M. Ceslas KACZMAREK, Vice-Président, Mme Francine DURANEL, délégués de la Commune de **BARLIN**
- MM. Bernard CAILLIAU, Claude THOMAS, Vice-Président, Alexis MAZUR, Mme Chantal PLAYE, délégués de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE
- Mme Isabelle GORACY, M. Freddy CHATELAIN, Mme Anne-Sophie COLLIEZ, M. Jacques FLAHAUT, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- Mme Dorothee OPIGEZ, déléguée de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- Mme Françoise DROUVIN, déléguée de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- MM. Christian KWASMIERVSKA, Grégory FOUCAULT, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**

**Etaient absents :**

- MM. Philibert BERRIER, Mme Marie-Pierre HOLVOET, MM. Michel VIVIEN, Richard NOWAK, Mme Laure BLASZCZYK, M. Jeannot EVRARD, Mme France LEBBRECHT, Gladys BECQUART, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- Mme Maryse VOLCKAERT, déléguée de la commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, M. Gabriel BONNE, délégués de la Commune de **BEUGIN**
- M. Etienne BRILLON, Frédéric LESIEUX, Mme Annick DUHAMEL, MM. Boris GREGORCIC, Michel BOSSART, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Patricia HALLER, M. Joël KMIECZAK, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lélío PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- Mme Daniele PHILIPPE, M. Frédéric LECUYER, délégués de la Commune de **CAUCOURT**
- MM. Christophe LEBEL, Jean-Paul DURIEZ, délégués de la Commune de **DIEVAL**
- M. Didier DUBOIS, Mme Henriette JAKUBOWSKI, MM. René FLINOIS, Jean-Louis RAUX, délégués de la Commune de **DIVION**
- M. Frédéric MATHISSART, délégué de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**
- Mme Christine LEDEE, déléguée de la Commune d'**HERMIN**
- M. Michel VISEUR, délégué de la Commune d'**HOUCHIN**
- Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI, MM. Daniel LEFEVRE, Marc KOPACZYK, Daniel MADAJEWSKI, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**
- M. Jean-Marc ROVILLAIN, délégué de la Commune de **LA COMTE**
- M. Jacques LADEN, Mme Marie-José SAELEN, délégués de la Commune de **LOZINGHEM**
- M. Jaques MINOT, délégué de la Commune de **MAISNIL-LES-RUIZ**
- M. Marcel COFFRE, Mme Irène DELPLACE, MM. Jean-Marie POHIER, Eric EDOUARD, Philippe LAISNE, délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune d'**OURTON**
- Mmes Danielle MANNESSIEZ, Georgette FAIDHERBE, déléguées de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- Mme Christine FRANCOIS, déléguée de la Commune de **RUITZ**

## **01) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Mme Isabelle LEVENT est désignée secrétaire de séance*

## **02) SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **03) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MAI 2018**

*(Cf. annexe n° 1)*

## **04) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN 2018**

### ☒ **POLE « ADMINISTRATION GENERALE »**

- ✓ Marché « fournitures de denrées alimentaires »  
lot 1 : fournitures de charcuterie et lot 6 : fournitures de surgelés – signature de l'avenant n°1 – transfert
  - ✓ Constitution d'un groupement de commandes
    - a) pour l'achat de papier et d'enveloppes vierges
    - b) pour l'achat de mobilier de bureau
  - ✓ Signature du marché « fourniture de services de télécommunications- 3 lots »
  - ✓ Signature du marché public « impression de supports de communication »
  - ✓ Signature du marché « achat de vêtements de travail »
  - ✓ Remboursement des frais d'organisation du concours d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe organisé par le CIG Grande Couronne
- ### ☒ **POLE « SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL »**
- ✓ Service Action Santé : Signature d'un avenant à la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et autorisation d'encaissement d'une recette

## **05) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

### **☛ POLE « ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES »**

#### ➤ **Secrétariat Général**

- Accueil d'une stagiaire en formation dans le milieu professionnel - Signature d'une convention de stage avec le lycée Carnot de BRUAY-LA-BUISSIÈRE **(18/161)**

#### ➤ **Juridique**

- Souscription d'un contrat pour l'assistance de gestion à la dette financière avec la Société « Finance Active » de PARIS pour un montant de 2 746,33€ TTC **(18/123)**

### **☛ POLE « SOCIAL & MEDICO SOCIAL »**

#### ➤ **E.H.P.A.D.S :**

- Signature de conventions d'animation à titre gracieux avec :
  - ✓ Monsieur Benjamin Proyart dans le cadre d'un projet d'échanges intergénérationnels **(18/025)**
  - ✓ La chorale « Chantons à Calonne » de Calonne-Ricouart **(18/142)**
- Accueil d'une stagiaire en formation dans le milieu professionnel - Signature d'une convention de stage avec le lycée Mendès France de BRUAY-LA-BUISSIÈRE **(18/164)**

➤ **SAAD**

- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel - Signature de conventions de stages avec :
  - ✓ Le Lycée Mendès France de BRUAY-LA-BUISSIÈRE (**18/071, 18/072, 18/158, 18/159**,
  - ✓ Le CREFO de BETHUNE (**18/073**)
  - ✓ Le Lycée Léo Lagrange de BULLY-LES-MINES (**18/149**)
  - ✓ Le Lycée « L'heureux Abri de MOMIGNIES »(Belgique) (**18/070**)
  - ✓ Le Collège Emile Zola de MARLES-LES-MINES (**18/085**)
  - ✓ La Mission Locale de BRUAY-LA-BUISSIÈRE (**18/152**)
  - ✓ Le Pôle Emploi de BRUAY-LA-BUISSIÈRE (**18/172**)

➤ **SSIAD**

- Accueil d'une stagiaire en formation dans le milieu professionnel - Signature d'une convention de stage avec la Croix Rouge de BETHUNE (**18/153**)

➤ **MIPPS**

- Dans le cadre du défi « 10 jours sans écran », représentation théâtrale par la compagnie « La Belle histoire » de VILLENEUVE D'ASCQ (59650) (**18/143**)

➤ **POLE « TECHNIQUE & URBANISME »**

➤ **Eclairage Public**

- Achat de coffrets de raccordement en pied de poteaux et de leurs accessoires pour les candélabres auprès de la Société « Groupe Sicam Ligne » de POMPADOUR (19231) pour un montant de 2 806,08 € TTC (**18/148**)

➤ **Voirie**

- Achat d'une pompe hydraulique pour la balayeuse Faun 6 auprès de la Société « Easy Voirie » de MONTELIMAR (26200) pour un montant de 885,00 € TTC (**18/132**)

➤ **Espaces Verts**

- Achat d'un tracteur auprès de la Société « SOLVERT » de SECLIN (59113) pour un montant de 27 185,28 € TTC (**18/125**)
- Réparation d'une remorque à 3 essieux auprès de la Société « JCG » de BRUAY-LA-BUISSIÈRE pour un montant de 780,00 € TTC (**18/133**)

## QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION

### DU COMITE SYNDICAL

<b>POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »</b>
---

#### **06) COMMUNE DE MAISNIL-LES-RUITZ – REMPLACEMENT DE MADAME MADELEINE PAVY AU SEIN DU COMITE SYNDICAL EN QUALITE DE DELEGUEE TITULAIRE**

Suite à la démission de Madame Madeleine PAVY, la Commune de Maisnil-les-Ruitz, lors de sa séance de Conseil Municipal du 30 mai 2018, a procédé à son remplacement et a désigné Monsieur Henri DAUTREMEPUIIS pour siéger au sein du Comité Syndical en qualité

de délégué titulaire et Monsieur Jacques DELOMEZ, en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Henri DAUTREMEPUS devenu délégué titulaire.

Il convient de procéder à leur installation.

Ainsi, les délégués au sein du Comité Syndical sont les suivants :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	Jacques MINIOT	1	Jacques DELOMEZ
2	Henri DAUTREMEPUS	2	Christelle BOITEL

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A PRIS ACTE DES CANDIDATURES

LE COMITE SYNDICAL A PROCEDE A LEUR INSTALLATION

### **07) SIGNATURE DE PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Conformément aux dispositions de la loi ALUR, la gestion des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) a été transférée aux communautés d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Or le SIVOM de la Communauté du Bruaysis exerçait cette compétence pour les communes suivantes : Auchel, Bajus, Beugin, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, La Comté, Diéval, Estrée-Cauchy, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Gosnay, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-les-Béthune, Houchin, Houdain, Lozinghem, Marles-les-Mines, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Ruitz.

Dans le cadre de cette gestion, des marchés publics contractualisés étaient en cours pour accompagner le service et la commune pour la mise en place ou la révision du PLU.

Afin de régulariser certaines situations, il est proposé de contractualiser des protocoles transactionnels en application des articles 2044 et suivants du code civil.

#### **a) PLU DE CALONNE-RICOUART**

Il s'agit notamment du contrat d'études « Reprise des études du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Calonne-Ricouart » contractualisé avec la société URBYCOM, située à Flers en Escrebieux à DOUAI, pour la révision du PLU de la commune de Calonne-Ricouart ; ce contrat, signé en date du 22 février 2016, s'élève à un montant de 10 320€ HT soit 12 384€ TTC (TVA à 20% : 2 064€).

Il est nécessaire d'établir un protocole transactionnel entre le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et la société URBYCOM afin d'exécuter le paiement des factures en instance d'un montant total de 3 600€ TTC.

Le paiement de la somme de 3 600€ TTC mettra fin également au contrat qui lie les 2 parties, et dorénavant suite au transfert de la compétence, l'interlocuteur de la société URBYCOM sera la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois-Lys Romane.

Autorisez-vous Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel concernant le PLU de Calonne-Ricouart dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A EMIS UN AVIS FAVORABLE

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

**b) PLU D'ESTREE-CAUCHY ET HERMIN**

Il s'agit notamment du marché contractualisé avec la société INGEO, située à SAINT-OMER, pour la révision du PLU des communes de Estrée-Cauchy et Hermin ; ce marché, notifié en date du 23 avril 2012, s'élève à un montant de 33 425€ HT soit 39 976,30€ TTC (TVA à 19,6% : 6 551,30€).

Il est nécessaire d'établir un protocole transactionnel entre le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et la société INGEO afin d'exécuter le paiement des factures en instance d'un montant total de 8 022 € TTC.

Le paiement de la somme de 8 022€ TTC mettra fin également au marché qui lie les 2 parties, et dorénavant suite au transfert de la compétence, l'interlocuteur de la société INGEO sera la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Autorisez-vous Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel concernant le PLU d'Estrée-Cauchy et Hermin, dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A EMIS UN AVIS FAVORABLE  
LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

**c) PLU DE BEUGIN**

Il s'agit notamment du marché contractualisé avec la société AUDDICE URBANISME, située à ROOST-WARENDIN, pour la révision du PLU de la commune de Beugin ; ce marché, notifié en date du 5 mai 2010, s'élève à un montant de 17 845€ HT soit 21 342,62€ TTC (TVA à 19,6% : 3 497,62€). Et d'un avenant d'un montant total de 500 € HT soit 600 € TTC (TVA à 20% : 100€).

Il est nécessaire d'établir un protocole transactionnel entre le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et la société AUDDICE URBANISME afin d'exécuter le paiement des factures en instance d'un montant total de 4 882,80 € TTC.

Le paiement de la somme de 4 882,80€ TTC mettra fin également au marché qui lie les 2 parties, et dorénavant suite au transfert de la compétence, l'interlocuteur de la société AUDDICE URBANISME sera la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Autorisez-vous Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel concernant le PLU de Beugin dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A EMIS UN AVIS FAVORABLE  
LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

**d) PLU DE BAJUS, REBREUVE-RANCHICOURT ET FRESNICOURT-LE-DOLMEN**

Il s'agit notamment du marché contractualisé avec la société AUDDICE URBANISME, située à ROOST-WARENDIN, pour la révision du PLU des communes de Bajus, Rebreuve-Ranchicourt, Fresnicourt-le-Dolmen ; ce marché, notifié en date du 14 novembre 2011, s'élève à un montant de 46 880€ HT soit 56 068,48€ TTC (TVA à 19,6% :

9 188,48€). Et d'un avenant d'un montant total de 7 640€ HT soit 9 168€ TTC (TVA à 20% : 1 528€).

Il est nécessaire d'établir un protocole transactionnel entre le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et la société AUDDICE URBANISME afin d'exécuter le paiement des factures en instance d'un montant total de 2 334 € TTC.

Le paiement de la somme de 2 334€ TTC mettra fin également au marché qui lie les 2 parties, et dorénavant suite au transfert de la compétence, l'interlocuteur de la société AUDDICE URBANISME sera la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Autorisez-vous Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel concernant les PLU de Bajus, Rebreuve-Ranchicourt, et Fresnicourt-le-Dolmen dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A EMIS UN AVIS FAVORABLE  
LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

### **08) ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de créances d'impayés pour les montants suivants :

#### **✓Budget Principal**

Liste n° 3210240232	du 14 Mai 2018	pour un total de	710,53 €
Liste n° 3204620232	du 23 Mars 2018	pour un total de	2 983,70 €
Liste n° 3204620232	du 23 Mars 2018	pour un total de	5 564,71 €
Liste n° 2417760832	du 04 Octobre 2016	pour un total de	1 461,60 €

Détaillé comme suit :

- Liste n° 3210240232 :
  - o 694,65 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Prestataire ;
  - o 15,88 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Mandataire.
  
- Liste n° 3204620232 :
  - o 1 188,34 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Prestataire ;
  - o 403,96 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Mandataire ;
  - o 1 391,40 € au titre d'impayés du Service Repas A Domicile.
  
- Liste n° 3204620232 :
  - o 2 739,08 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Prestataire ;
  - o 547,07 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Mandataire ;
  - o 2 278,56 € au titre d'impayés du Service Repas A Domicile.

- Liste n° 2417760832 :
  - o 993,77 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Prestataire ;
  - o 467,83 € au titre d'impayés d'aide-ménagère du Service Mandataire.

✓ **Budget Annexe « EHPAD »**

Liste n° 3094710232	du 20 Mars 2018	pour un total de	2 973,41 €
---------------------	-----------------	------------------	------------

Détaillé comme suit :

- Liste n° 3094710232 :
  - o 2 973,41 € au titre d'impayés sur la section Hébergement.

Il précise que ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour. L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de la Direction Départementale des Finances Publiques dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Il indique que l'encaissement de ces recettes sera ainsi poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Autorisez-vous l'admission en non-valeur des irrécouvrables pour les montants précités ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A EMIS UN AVIS FAVORABLE  
LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

**POLE « TECHNIQUE »**

**09) ECLAIRAGE PUBLIC : GEO-REFERENCEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Par lettre du 11 janvier 2018, la FDE 62 (Fédération Départementale de l'Energie 62) informait le SIVOM de la Communauté du Bruaysis des nouvelles obligations imposées par la réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les zones urbaines, tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité devront être géo-référencés en classe A (position en X, Y et Z du réseau). Le service « Eclairage Public » remettra les plans dans les récépissés de DT (Déclaration de Travaux) et des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Afin d'être opérationnel à cette date, le service envisage :



- l'acquisition du matériel de géo-référencement (*cf annexe n°2*)
- l'abonnement à la correction centimétrique régional illimité (pour l'enregistrement des coordonnées en X, Y Z du réseau souterrain)
- le recrutement de 2 emplois occasionnels à temps plein pendant 6 mois pour le relevé des 134,5 kms de réseau

L'achat du matériel est estimé à 27 000€ HT et l'abonnement et la maintenance sont estimés à 1 800€ HT.

Autorisez-vous la mise en place du géo-référencement des réseaux enterrés d'éclairage public ?

LE BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN A EMIS UN AVIS FAVORABLE  
LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

*Fin de la séance : 20h.*